

Finances locales

en France

Février 2008

EN 2008, PAUSE POUR L'INVESTISSEMENT LOCAL DANS UN CONTEXTE D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

En 2008, les budgets des collectivités locales enregistrent leur plus faible évolution après 2001, les deux facteurs essentiels de hausse des années précédentes – l'impact des transferts de compétences et la croissance soutenue de l'investissement – s'atténuant fortement.

Les ressources courantes des collectivités locales (181,5 milliards d'euros) progressent de 4,0 % :

- **les dotations de l'État** (45,0 milliards d'euros) sont placées sous le nouveau régime du « contrat de stabilité » qui limite la progression des principaux concours financiers à 1,6 % ;

- **le produit des droits de mutation** (10,6 milliards d'euros) n'augmente que de 2,0 % suite au ralentissement du marché de l'immobilier ancien, contre +12 % par an en moyenne ces quatre dernières années ;

- **l'augmentation des taux des impôts directs locaux** est limitée à + 0,5 % en 2008, après + 0,8 % en 2007, toutes taxes et toutes collectivités confondues ;

- **la compensation des transferts de charges** par l'attribution de nouvelles fractions de TIPP et de taxe spéciale sur les conventions d'assurance apporte 1,7 milliard d'euros supplémentaires.

Les dépenses de gestion des collectivités locales (139,5 milliards d'euros, + 5,1 %) décèlent également mais affichent un taux d'évolution supérieur à celui des recettes courantes. Le transfert de personnels d'État vers les départements et les régions (environ 50 000 agents concernés en 2008) explique l'important accroissement **des charges de personnel** (51,5 milliards d'euros, + 8,1 %).

L'investissement public local progresse de manière ralentie en 2008 (54,2 milliards d'euros, + 1,5 %) sous l'effet d'une quasi-stabilisation en valeur dans les communes, liée au cycle électoral.

Ces investissements sont financés par :

- **une épargne brute** en léger repli (36,5 milliards d'euros, - 0,5 %), source d'autofinancement ;

- **des recettes d'investissement** relativement dynamiques (11,4 milliards d'euros, + 8,8 %) ;

- **un recours à l'endettement** à hauteur de 6,3 milliards d'euros en 2008.

La dette des collectivités locales s'établira ainsi à 125,3 milliards d'euros fin 2008, en hausse de 5,3 % par rapport à 2007, et représentera 6,5 % du PIB. ■

COMPTE SIMPLIFIÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Section de fonctionnement

	2007/06 %	2007 Md€	2008/07 %	2008 Md€
RECETTES COURANTES	+ 5,2	174,6	+ 4,0	181,5
Recettes fiscales	+ 6,4	103,3	+ 4,7*	107,3
<i>dont produit 4 taxes</i>	+ 3,2	62,1	+ 3,7	64,5
Dotations de l'État	+ 1,7	43,6	+ 1,1*	45,0
Autres recettes	+ 6,3	27,7	+ 5,7	29,2
DÉPENSES DE GESTION	+ 5,7	132,7	+ 5,1	139,5
Dépenses de personnel	+ 8,2	47,6	+ 8,1	51,5
Achats de biens et de services	+ 3,5	41,6	+ 3,8	43,2
Transferts versés et autres dépenses	+ 5,2	43,5	+ 3,1	44,9
ÉPARGNE DE GESTION	+ 3,5	41,8	+ 0,4	42,0
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,2	+ 6,8	5,5
ÉPARGNE BRUTE	+ 2,4	36,7	- 0,5	36,5

Financement de l'investissement

	2007/06 %	2007 Md€	2008/07 %	2008 Md€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 6,7	53,4	+ 1,5	54,2
MOYENS DE FINANCEMENT	-	53,4	-	54,2
Autofinancement	+ 3,4	36,7	- 0,6	36,5
Dotations d'investissement	+ 7,1	7,7	+ 9,8	8,5
Autres recettes	+ 9,9	2,7	+ 5,9	2,9
Flux net de dette (emprunts – remboursements)	-	6,2	-	6,3
<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	+ 8,8	20,2	+ 2,7	20,7
<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	+ 1,9	14,0	+ 3,1	14,4

* à définition constante

Repères

Le « *compte simplifié* » des collectivités locales publié dans la Note de conjoncture de Dexia Crédit Local adapte et actualise, au sein du compte des administrations publiques locales publié par l'Insee, le sous-compte « collectivités locales » afin de lui donner une forme proche de celle de la comptabilité publique.

Ce sous-compte regroupe et consolide les budgets des entités suivantes (métropole et départements d'outre-mer) :

- collectivités territoriales à compétence générale : communes, départements et régions (budgets principaux et budgets annexes) ;
- groupements de communes à fiscalité propre : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicats d'agglomérations nouvelles ;
- syndicats intercommunaux à vocation unique, à vocation multiple et mixtes ;
- régies des collectivités locales (établissements publics locaux, etc.).

L'utilité de ce compte est de porter un regard d'ensemble sur l'activité et sur le comportement économique des collectivités locales.

La présentation du « *compte simplifié* » ne doit pas être interprétée comme le simple « total » des comptes des collectivités locales. En effet, d'une part, les masses financières sont consolidées (les flux croisés et les doubles comptes entre budgets sont éliminés) et, d'autre part, certaines notions, même adaptées,

s'écartent encore des définitions adoptées en comptabilité publique.

Les données présentées dans ce compte sont des prévisions quant à l'activité réelle de l'année ; en termes comptables, il s'agit d'une estimation des comptes administratifs.

Le « *compte simplifié* » présente trois notions d'épargne :

- l'épargne de gestion (différence entre les recettes courantes et les dépenses de gestion),
- l'épargne brute (épargne de gestion diminuée des charges d'intérêt),
- l'autofinancement (épargne brute corrigée du flux de créances et de trésorerie).

Les évolutions présentées, sauf mention contraire, sont des évolutions en valeur.

La Note de conjoncture de Dexia Crédit Local, réalisée par la Direction des études, utilise pour ses estimations les travaux statistiques de différentes administrations : Direction générale de la comptabilité publique, Direction générale des collectivités locales, Direction générale des impôts. Elle s'appuie également sur les informations tirées de ses partenariats avec les associations d'élus, notamment l'Association des maires de grandes villes de France, la Fédération des maires des villes moyennes, l'Assemblée des communautés de France, l'Association des communautés urbaines de France, et SFL-Forum. ■

Sommaire

■ Environnement macroéconomique	3
■ Finances publiques	4
Section de fonctionnement	
■ Recettes de fonctionnement	6
■ Dépenses de gestion	11
■ Intérêts de la dette et épargne	14

Section d'investissement

■ Dépenses d'investissement	15
■ Moyens de financement	17
■ Tableau d'équilibre sur dix ans	19
■ Marchés financiers	20

STABILISATION DE LA CROISSANCE FRANÇAISE EN 2008

Selon les prévisions du Fonds monétaire international telles qu'établies fin janvier, la croissance mondiale s'élèverait à + 4,1 % en 2008 et marquerait un fléchissement par rapport au rythme moyen de + 5,0 % l'an enregistré ces dernières années.

Aux États-Unis, le retournement du marché immobilier depuis la mi-2006 et les turbulences financières résultant de la crise des *subprimes* de l'été 2007 ont conduit à un ralentissement de la croissance faisant émerger la crainte d'une éventuelle récession. Afin de l'éviter, le gouvernement a annoncé un plan de soutien budgétaire et la *Federal Reserve* a abaissé ses taux directeurs. *In fine*, selon l'institut de conjoncture Coe-Rexecode, la croissance américaine se stabiliserait autour de + 2 % en 2008.

Les prévisions concernant **la zone euro** laissent entrevoir un tassement de la croissance qui passerait de + 2,6 % en 2007 à + 1,9 % en 2008. L'appréciation relative de l'euro et une demande mondiale moins dynamique conduiraient à un ralentissement des exportations. Le pouvoir d'achat des ménages serait limité par la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires.

	États-Unis	Zone euro	France
2007			
Évolution du PIB	+ 2,2 %	+ 2,6 %	+ 1,9 %
Contributions*			
– Demande intérieure	+ 1,9	+ 2,2	+ 2,2
– Variation des stocks	- 0,3	+ 0,1	0,0
– Échanges extérieurs	+ 0,5	+ 0,3	- 0,3
2008			
Évolution du PIB	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 1,9 %

*En points de croissance

Sources : Insee, Coe-Rexecode

Le marché de la construction, très dynamique ces dernières années, enregistrerait une décélération due à la modération de l'investissement résidentiel.

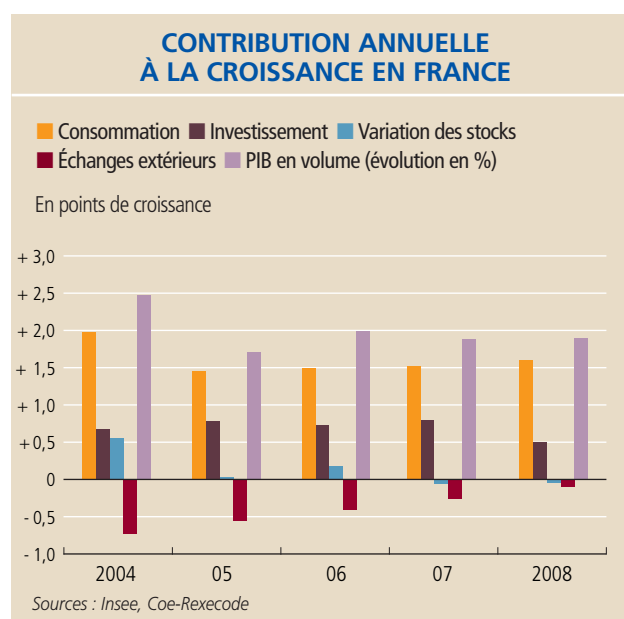
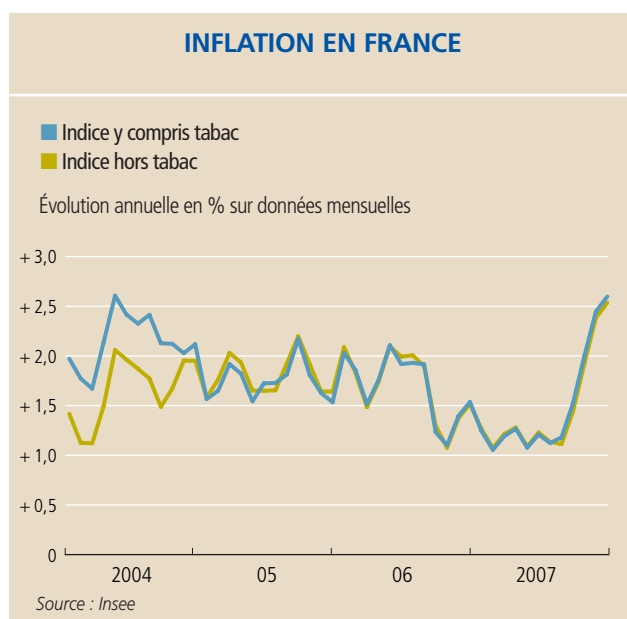
En France, les prévisions du gouvernement pour 2008, initialement fixées à + 2,25 % pour construire la loi de finances, ont été revues à la baisse mi-janvier avec l'annonce d'une progression proche de + 2 %. Le consensus des économistes table également sur une croissance de + 1,9 % en 2008, soit un rythme identique à celui observé en 2007.

La consommation des ménages demeurerait le principal soutien à la croissance, les mesures prises par le gouvernement sur le pouvoir d'achat et la baisse du taux d'épargne atténuant quelque peu les effets de l'inflation.

Alors que les dépenses en capital des ménages se stabiliseraient, l'investissement des entreprises se tasserait progressivement, en lien avec le ralentissement de la demande étrangère.

Avec l'accélération marquée enregistrée à la fin de l'année 2007 (+ 2,6 % en glissement annuel au mois de décembre), les prix à la consommation pourraient augmenter de manière plus soutenue en 2008 (après + 1,5 % en moyenne sur l'ensemble de l'année 2007), si la remontée des prix des produits énergétiques et alimentaires devait se poursuivre.

Les prix à la consommation s'élèveraient de 1,6 % en 2008 selon les prévisions du gouvernement et de 2,1 % selon l'institut de conjoncture Coe-Rexecode. ■



LES PERSPECTIVES POUR LE BUDGET DE L'ÉTAT EN 2008

Une stabilisation en volume des dépenses

Le gouvernement a fixé pour le budget 2008, une norme d'évolution des dépenses égale à l'inflation prévisionnelle. Cette norme s'applique à l'ensemble des dépenses du budget général et des prélèvements sur recettes en faveur des collectivités locales et de l'Union européenne.

Pour la troisième année consécutive, les crédits budgétaires sont répartis par mission, conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. Les crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales » s'élèvent à 2,4 milliards d'euros en 2008 et ne comportent qu'une petite partie des concours financiers de l'État versés aux collectivités locales, l'essentiel étant comptabilisé en prélèvements sur recettes.

À structure courante, **les dépenses nettes** du budget général (dépenses hors remboursements et dégrèvements d'impôts) atteignent 271,3 milliards d'euros. Trois missions représentent la moitié des crédits budgétaires de l'État : l'enseignement scolaire (22 %), les engagements financiers (16 %) et la défense (14 %).

La progression des dépenses nettes par rapport à la LFI 2007, représente un montant de plus de 4 milliards d'euros, qui est principalement affecté aux missions « recherche et enseignement supérieur » et « engagements financiers de l'État ».

Pour l'ensemble des missions, **les charges de personnel** représentent le poste le plus lourd du budget avec 119,5 milliards d'euros, soit 44 % des dépenses nettes du budget général. **Les dépenses d'investissement** (civil et militaire) de l'État atteignent 13,3 milliards d'euros, soit une quasi-stabilisation par rapport à la LFI 2007 (+ 100 millions d'euros).

La charge de la dette, essentiellement les intérêts versés, représente 40,8 milliards d'euros, soit 15 % des dépenses du budget général. Elle progresse d'environ 1,6 milliard d'euros sous l'effet de la remontée des taux d'intérêt et de l'accroissement de la dette.

DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL (en crédits de paiement)

en milliards d'euros	LFI 2007 structure 2008	LFI 2008
Total général	343,3	354,5
Remboursements et dégrèvements	76,5	83,2
Total net (a)	266,9	271,3
Principales dépenses par mission		
Enseignement scolaire	59,0	59,1
Engagements financiers de l'État	40,9	42,8
Défense	36,3	36,9
Recherche et enseignement supérieur	21,3	23,2
Sécurité	15,6	15,9
Travail et emploi	12,1	12,5
Solidarité, insertion et égalité des chances	11,7	12,0
Principales dépenses par nature		
Dépenses de personnel	118,6	119,5
Charges financières	39,2	40,8
Investissement	13,2	13,3

Des recettes en hausse malgré des baisses d'impôt

Les recettes fiscales du budget général s'élèvent à 354,8 milliards d'euros en LFI 2008. Les principales recettes proviennent de la TVA, 179,4 milliards d'euros, et de l'impôt sur les sociétés, 63,7 milliards d'euros. L'impôt sur le revenu, auparavant deuxième recette de l'État, prend la troisième position avec un niveau de 60,5 milliards d'euros, il enregistre les effets des baisses d'impôt décidées dans le cadre, notamment, de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi « TEPA »).

Les remboursements et dégrèvements d'impôts augmentent fortement (83,2 milliards d'euros en 2008) sous l'effet notamment de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée et du crédit d'impôt sur le revenu relatif aux intérêts d'emprunt mis en place par la loi « TEPA ». Hors ces remboursements et dégrèvements, les recettes fiscales nettes de l'État s'élèvent à 271,6 milliards d'euros.

En prenant en compte **les recettes non fiscales** (28,1 milliards d'euros), et **les prélèvements sur recettes** (- 69,6 milliards d'euros, dont - 51,2 milliards d'euros au profit des collectivités territoriales), **les recettes totales nettes** de l'État s'établissent à 230,1 milliards d'euros.

RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

en milliards d'euros	LFI 2007	LFI 2008
Recettes fiscales	342,2	354,8
Dont TVA	174,8	179,4
Impôt sur les sociétés	55,2	63,7
Impôt sur le revenu	57,1	60,5
TIPP	18,0	16,5
Remboursements et dégrèvements	-76,5	-83,2
Recettes fiscales nettes	265,7	271,6
Recettes non fiscales	27,0	28,1
Prélèvements sur recettes	-68,1	-69,6
Dont prélèvement au profit des collectivités territoriales	-49,5	-51,2
Recettes totales nettes (b)	224,5	230,1

Le solde budgétaire du budget général est évalué en LFI 2008 à - 41,2 milliards d'euros. En ajoutant le solde des comptes spéciaux, **le déficit prévisionnel de l'État** est de 41,7 milliards d'euros en LFI 2008, soit 2,2 % du PIB.

Pour l'année 2007, alors que la loi de finances initiale prévoyait un déficit de 42 milliards d'euros, la loi de finances rectificative envisage une amélioration de ce solde de 3,7 milliards d'euros. ■

SOLDE BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT

en milliards d'euros	LFI 2007	LFR 2007	LFI 2008
Solde du budget général (b - a)	- 42,3	- 38,4	- 41,2
Solde des comptes spéciaux	0,3	0,1	- 0,5
Solde de l'État	- 42,0	- 38,3	- 41,7

PROGRAMME DE STABILITÉ 2009-2012

Début décembre, le gouvernement français a transmis à la Commission européenne le programme de stabilité 2009-2012 qui définit la trajectoire des finances publiques à moyen terme.

Ce nouveau programme s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de réduction de la dette publique. Le gouvernement entend remplir deux principaux objectifs :

– **le retour à l'équilibre des finances publiques d'ici à 2010** si la croissance atteint au moins en moyenne + 3 % par an pendant la période ;

– **le retour de la dette publique sous la barre des 60 % du PIB sur la même période.**

Cette programmation pluriannuelle repose sur la construction de deux scénarios, un scénario « bas » qui retient l'hypothèse d'une croissance de + 2,5 % par an à partir de 2009 et un scénario « haut » basé sur une croissance de + 3,0 % par an.

L'objectif d'assainissement des finances publiques serait atteint grâce à un effort partagé de l'ensemble des administrations publiques de maîtrise de leurs dépenses avec un objectif de stabilité du poids des prélèvements obligatoires dans le PIB, hormis pour les administrations de sécurité sociale.

Les dépenses de l'État seraient limitées, comme en 2008, par une norme d'évolution « zéro volume ». Compte tenu d'une progression soutenue, en volume, du service de la dette et des pensions des fonctionnaires, les autres dépenses devront baisser sur la période entre 1,2 % et 1,3 %.

Les dépenses des organismes divers d'administration centrale (ODAC) augmenteraient en moyenne de 0,2 % par an en volume.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale (ASSO) enregistreraient une progression annuelle moyenne de 1,9 % en volume, sous l'effet d'une croissance soutenue des pensions, d'une faible croissance des prestations familiales et d'une poursuite de la diminution des prestations chômage.

Les dépenses des administrations publiques locales (APUL) ralentiraient par rapport aux années antérieures (+ 1,4 % en moyenne annuelle) sous l'impact de trois principaux facteurs :

– les dépenses d'investissement décélèreraient en début de période conformément au cycle électoral communal ;

– les dépenses seraient mieux maîtrisées grâce à l'association des collectivités locales aux décisions de l'État qui les concernent au sein de la Conférence nationale des exécutifs ;

– enfin, l'indexation des principaux concours de l'État sur la seule inflation inciterait à une modération du dynamisme des dépenses.

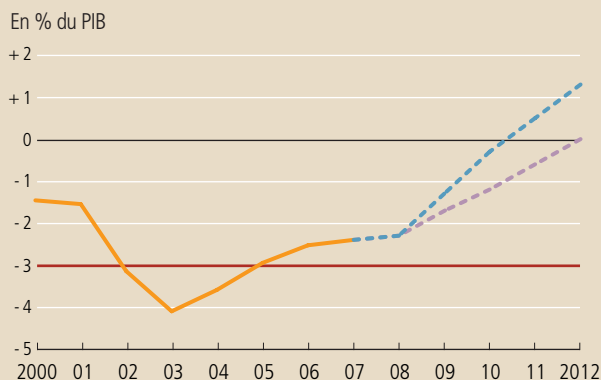
Cette faible progression des dépenses publiques permettrait à l'ensemble des administrations publiques de réduire leur déficit et d'atteindre l'équilibre au mieux vers 2010 dans le scénario « haut » et au plus tard en 2012 dans le scénario « bas ». ■

DÉFICIT PAR SOUS-SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES À L'HORIZON 2012

En % du PIB	2008	2009	2010	2011	2012
Scénario bas					
Total	-2,3	-1,7	-1,2	-0,6	0,0
État	-2,2	-1,9	-1,6	-1,2	-0,8
ODAC	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
ASSO	0,0	0,1	0,3	0,4	0,5
APUL	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0
Scénario haut					
Total	-2,3	-1,3	-0,3	0,5	1,3
État	-2,2	-1,7	-1,1	-0,7	-0,3
ODAC	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
ASSO	0,0	0,3	0,5	0,8	1,0
APUL	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2

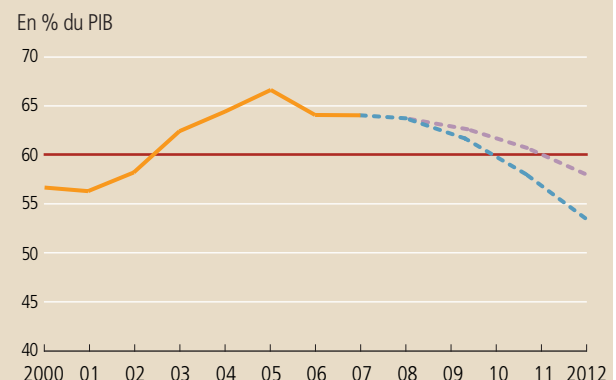
DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES À L'HORIZON 2012

- Déficit comptes nationaux (au sens de Maastricht)
- Scénario de croissance du PIB à 3 % par an
- Scénario de croissance du PIB à 2,5 % par an



DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES À L'HORIZON 2012

- Dette comptes nationaux (au sens de Maastricht)
- Scénario de croissance du PIB à 3 % par an
- Scénario de croissance du PIB à 2,5 % par an



RALENTISSEMENT DES RECETTES COURANTES EN 2008

Les recettes courantes des collectivités locales progressent de 4,0 % en 2008, après + 5,2 % en 2007 et + 5,8 % en 2006. Cette décélération résulte d'une moindre progression des taux d'imposition, d'un net ralentissement de la croissance du produit des droits de mutation, de la mise en place du « contrat de stabilité » et d'un accroissement plus faible qu'en 2007 des ressources fiscales transférées en contrepartie des nouvelles compétences.

Les recettes courantes des collectivités locales, 181,5 milliards d'euros en 2008 (+ 4,0 %), se composent de trois éléments :

– les « **recettes fiscales** », qui représentent 59 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement, sont essentiellement constituées du produit des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe professionnelle) et des compensations d'exonérations fiscales qui s'y rattachent.

Les autres recettes fiscales comprennent, en plus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, du versement transport et des taxes indirectes (tels que les droits de mutations, les cartes grises et les taxes d'urbanisme), les ressources transférées depuis 2004, notamment la TIPP, afin de compenser les transferts de compétences ou d'accroître l'autonomie financière des collectivités locales ;

– les « **dotations de l'État** », 25 % des recettes de fonctionnement, comprennent les dotations de fonctionnement de l'enveloppe normée du « contrat de stabilité » (dotation globale de fonctionnement [DGF], dotation générale de décentralisation [DGD], dotation élu local, dotation spéciale instituteurs, compensations fiscales servant de variables d'ajustement du contrat...);

– les « **autres recettes de fonctionnement** », 16 % des recettes de fonctionnement, regroupent les transferts financiers provenant de tiers (le « *compte simplifié* » exclut les transferts entre collectivités locales), c'est-à-dire les recettes tarifaires, les produits financiers, les produits domaniaux, les versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion...

RECETTES FISCALES

Progression constante des bases d'imposition

Bien que le marché de la construction reste dynamique (+ 8,2 % de mises en chantier en moyenne par an depuis 2003), induisant une croissance continue du parc de logements et à terme de la matière imposable, **les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties** enregistrent une progression légèrement inférieure à celle observée ces dernières années, de l'ordre de + 3,6 % contre + 3,8 % par an en moyenne depuis 2005.

Ce léger ralentissement s'explique par la plus faible revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour les logements existants, fixée à + 1,6 % en 2008, après + 1,8 % en 2007, 2006 et 2005.

Essentiellement composées de la valeur locative des équipements, **les bases de taxe professionnelle** bénéficient en 2008 :

– d'un accroissement plus marqué du volume d'investissement réalisé par les entreprises en 2006, + 4,1 % contre + 2,7 % en 2005 ;

– d'un rythme soutenu de créations d'entreprises (+ 13 % en 2007, après + 6 % en 2006 et + 1 % en 2005) et d'une évolution modérée du nombre de défaillances d'entreprises ;

– de la réintégration des bases non taxées en 2007 pour les entreprises qui n'avaient pu tenir compte, dans les déclarations de taxe professionnelle 2007, de la neutralisation de l'impact des nouvelles normes comptables IAS/IFRS sur les bases de taxe professionnelle.

Les bases de taxe professionnelle progressent ainsi d'environ 3,0 % en 2008, après + 2,7 % en 2007.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES EN 2008

Recettes fiscales	Dotations de l'État
<p>Accroissement des fractions de TIPP perçues par les régions et les départements en compensation des nouveaux transferts de compétences</p> <p>Accroissement de la fraction de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) relative aux véhicules terrestres à moteur et attribution de l'intégralité de la TSCA relative aux contrats d'assurance contre les incendies et les risques de navigation des bateaux de sport ou de plaisance aux départements</p>	<p>Institution du « contrat de stabilité » :</p> <ul style="list-style-type: none"> – indexation des concours sous enveloppe sur la seule inflation prévisionnelle – intégration de certaines compensations fiscales dans la variable d'ajustement du contrat <p>Création du fonds de solidarité « catastrophes naturelles »</p> <p>Création du fonds de compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)</p>

Hausse modérée de la pression fiscale

Les taux d'imposition progressent d'environ 0,5 % en 2008, **toutes taxes et toutes collectivités confondues**, après + 0,8 % en 2007 et + 2,5 % en 2006.

Tous les niveaux de collectivités locales contribuent à ce ralentissement. Cette année d'élections municipales et cantonales est marquée par des hausses de taux limitées de la part **des communes et de leurs groupements** (environ + 0,3 % en 2008, après + 0,4 % en 2007 et + 0,8 % en 2006) ainsi que **des départements** (environ + 0,8 % en 2008, après + 1,4 % en 2007 et + 5,0 % en 2006). **Les régions** procèdent, en 2008, à une hausse des taux d'imposition de l'ordre de 1,5 %, après + 2,4 % en 2007 et + 7,4 % en 2006.

Hausse du produit « 4 taxes » de 3,7 %

Le produit voté, qui progresse sous l'effet de l'accroissement des bases d'imposition et de la hausse de la pression fiscale, est diminué du prélèvement opéré par l'État pour financer une partie du dégrèvement accordé aux entreprises dont la cotisation de taxe professionnelle excède 3,5 % de la valeur ajoutée. Ce prélèvement correspond à l'impact des hausses de taux votées depuis 2006 et une partie de celles de 2005 sur les bases des entreprises bénéficiant du plafonnement à la valeur ajoutée (46 % des bases de taxe professionnelle au niveau national). Il est évalué à près de 750 millions d'euros en 2008 (après 650 millions d'euros en 2007), et représente environ 2,5 % du produit de taxe professionnelle. Cette proportion est portée à plus de 10 % pour les régions en raison de l'augmentation sensible du taux régional de taxe professionnelle en 2005 et 2006.

Le produit des quatre taxes atteint 64,5 milliards d'euros en 2008, en hausse de 3,7 %. Le produit perçu (66,5 milliards

d'euros), qui inclut les compensations fiscales, enregistre un ralentissement en 2008 (+ 2,2 %, après + 3,2 % en 2007) suite à l'intégration de certaines compensations fiscales dans la variable d'ajustement du « contrat de stabilité ».

PRODUIT 4 TAXES EN 2007

(en milliards d'euros)

Répartition par niveau de collectivités		Répartition par taxe	
Communes	25,9	Taxe d'habitation	14,6
Groupements	13,1	Foncier bâti	19,6
Départements	18,7	Foncier non bâti	0,8
Régions	4,3	Taxe professionnelle	27,1
Ensemble	62,1	Ensemble	62,1

RECETTES FISCALES EN 2007

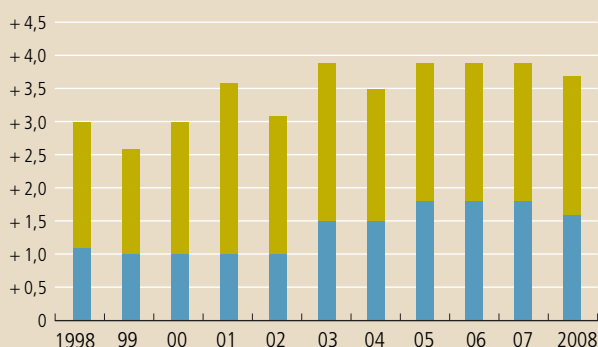
(en milliards d'euros)

Produit 4 taxes	62,1
Nouvelles ressources fiscales	10,7
TIPP des départements	4,9
TIPP des régions	2,9
TSCA	2,2
Taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage	0,6
Autres recettes fiscales	27,5
Dont droits de mutation	10,4
TEOM	4,8
Versement transport	5,5
Cartes grises	1,9
Compensations fiscales	2,9
Ensemble des recettes fiscales	103,3

ÉVOLUTION DES BASES DE TAXE D'HABITATION

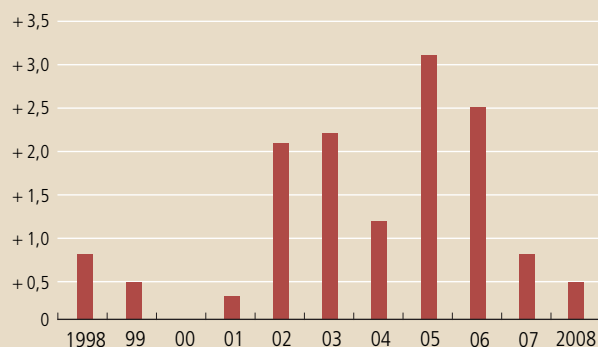
■ Revalorisation forfaitaire ■ Évolution physique des bases

Évolution en %



ÉVOLUTION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Évolution en % Toutes taxes et toutes collectivités confondues



Les nouvelles recettes fiscales, perçues en compensation des transferts de compétences ou en substitution de dotations de l'État, atteignent 12,5 milliards d'euros en 2008, en hausse de 17,3 %. Le poids de ces nouvelles ressources dans l'ensemble des recettes fiscales des collectivités locales atteint 12 % en 2008.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) perçue par les collectivités locales, 8,7 milliards d'euros, comprend :

- 5,2 milliards d'euros pour les départements. Une très large part (près de 5,0 milliards d'euros) est destinée à financer la gestion du revenu minimum d'insertion transférée aux départements en 2004. Le solde complète la compensation des transferts de compétences inscrits dans le cadre de la loi « Libertés et responsabilités locales » principalement opérée par le biais de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) ;

- 3,6 milliards d'euros pour les régions. Ce montant comprend 2,9 milliards perçus en contrepartie des transferts de compétences prévus par la loi « Libertés et responsabilités locales » et 650 millions d'euros mobilisés suite à la modulation régionale des tarifs de TIPP portée à son maximum en 2008 par une très grande majorité des régions (contre 515 millions en 2007).

Cette ressource repose sur une assiette stable depuis plusieurs années, l'hypothèse associée à la loi de finances pour 2008 prévoit une baisse des quantités consommées de 1 % en 2008.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) perçue par les départements (3,2 milliards d'euros) comprend, à compter de 2008, la TSCA relative aux véhicules terrestres à moteur (environ 2,6 milliards d'euros), la TSCA relative aux contrats « incendies » (environ 550 millions d'euros) et celle relative à la navigation maritime ou fluviale des bateaux de sport ou de plaisance (environ 20 millions d'euros). L'assiette de la part principale de la TSCA transférée aux départements, et relative aux contrats d'assurance des véhicules terrestres à moteur, est atone depuis 2005, à l'image de l'évolution récente du chiffre

d'affaires de l'assurance automobile (ralentissement en 2005 et légère baisse en 2006 et 2007) observée par la Fédération française des sociétés d'assurances.

La taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage perçue par les régions en contrepartie d'une réfaction de la dotation générale de décentralisation au titre de la formation professionnelle s'élève à près de 650 millions d'euros en 2008.

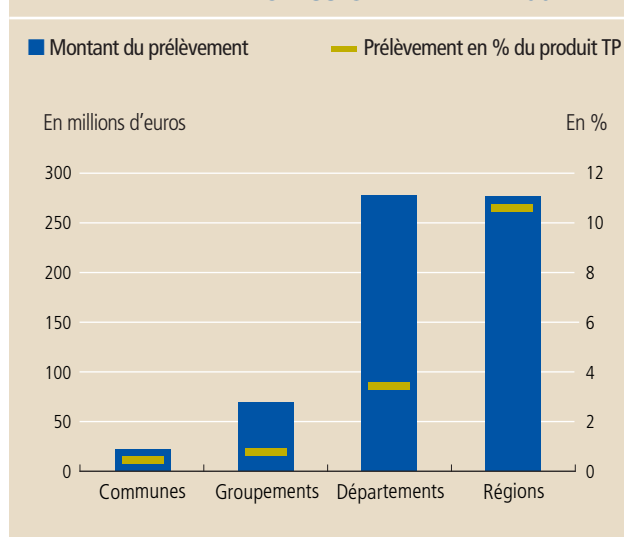
Les autres recettes fiscales, 28,2 milliards d'euros en 2008, englobent :

- **les droits de mutation** perçus par les départements et les communes, 10,6 milliards d'euros en 2008. Le ralentissement observé en 2007, après trois années de fortes hausses (+ 5 % en 2007, après + 13 % en 2006, + 14 % en 2005 et + 16 % en 2004), se confirme en 2008, avec une progression de l'ordre de 2 %. Cette évolution repose sur l'hypothèse d'un net fléchissement du rythme de progression des prix de l'immobilier ancien (selon la Fédération nationale de l'immobilier entre 0 % et + 2 % en 2008, après + 3,8 % en 2007, + 7,1 % en 2006, + 10,4 % en 2005 et + 15,4 % en 2004) et d'une stabilisation du nombre de transactions ;

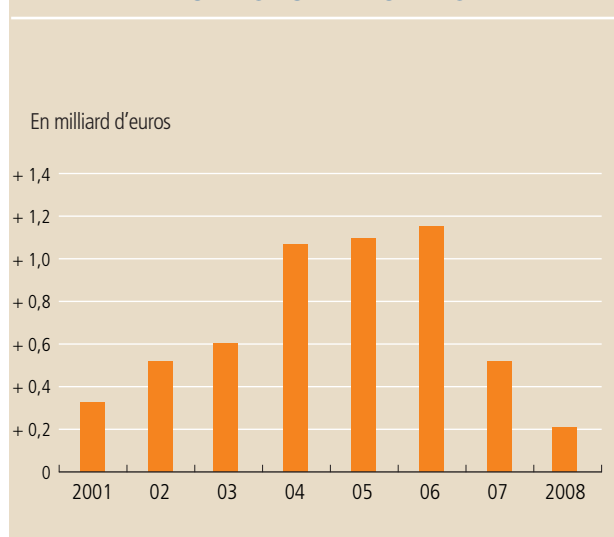
- **le versement transport** perçu par les communes et leurs groupements, 5,6 milliards d'euros. Cette ressource tend à progresser sous le seul effet de la croissance de la masse salariale des entreprises assujetties (environ + 3 %), les marges de manœuvre étant de plus en plus réduites sur les taux, et les périmètres de transports urbains tendant à se stabiliser ;

- **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, perçue par les communes et leurs groupements, de l'ordre de 5,0 milliards d'euros en 2008. La TEOM enregistre une progression légèrement inférieure à celle observée en 2007 (+ 4,5 %) en raison d'une croissance moins soutenue de l'assiette imposable, proche de celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties, d'une stabilisation

IMPACT DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE EN 2007



ACCROISSEMENT ANNUEL DU PRODUIT DES DROITS DE MUTATION



des périmètres des groupements compétents en matière d'élimination des déchets et du contexte électoral susceptible de limiter l'évolution des taux d'imposition;

– la **taxe sur les cartes grises** (près de 2,0 milliards d'euros) perçue par les régions. Elle progresse peu en 2008 malgré les

augmentations de tarifs décidées par certaines régions en raison d'une stabilisation du nombre d'immatriculations.

Au total, les recettes fiscales des collectivités locales s'élèvent à 107,3 milliards d'euros en 2008, en hausse de 4,7 % par rapport à 2007.

LE « CONTRAT DE STABILITÉ » ET LA MODIFICATION DES VARIABLES D'AJUSTEMENT

En 2008, un « **contrat de stabilité** » se substitue au « contrat de croissance et de solidarité » en vigueur depuis 1999. Ce nouveau contrat continue d'englober les principaux concours financiers de l'État, avec quelques changements de périmètre, et définit une nouvelle règle d'indexation : le montant de l'ensemble des dotations incluses dans **l'enveloppe normée progresse comme l'inflation prévisionnelle** des prix hors tabac (+ 1,6 % en 2008) et ne prend plus en compte la fraction de 33 % de la croissance en volume du produit intérieur brut. Son montant s'élève à 46,4 milliards d'euros en 2008, toutes dotations confondues (qu'elles soient inscrites en fonctionnement ou en investissement pour les collectivités locales, et en prélèvements sur recettes ou en dépenses du budget général pour l'État). Avec une DGF qui progresse de 2,08 % en 2008 (après divers ajustements), des dotations de fonctionnement qui évoluent comme la DGF, et des dotations d'investissement (dotation globale d'équipement et dotations d'équipement scolaire) qui sont indexées sur l'évolution prévisionnelle de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (+ 2,6 % en 2008), les différentes dotations incluses dans le contrat progressent de manière plus dynamique que le contrat lui-même. Ce différentiel, qui existait déjà par le passé, est exacerbé par la nouvelle règle d'indexation du contrat qui génère un écart plus important entre l'évolution de l'enveloppe et de chacune de ses composantes. Le respect de la progression de l'enveloppe normée est obtenu par une réduction de concours financiers spécifiques qui jouent le rôle de variables d'ajustement. Jusqu'en 2007, seule la dotation de compensation de la

taxe professionnelle (DCTP), hors réduction pour création d'établissement, faisait partie du contrat et servait de variable d'ajustement. En 2008, afin d'éviter une baisse trop brutale de la DCTP (environ de moitié en l'absence de nouvelles variables d'ajustement), **le champ des concours financiers de l'État qui sert de variable d'ajustement est élargi** pour intégrer les compensations fiscales au titre de :

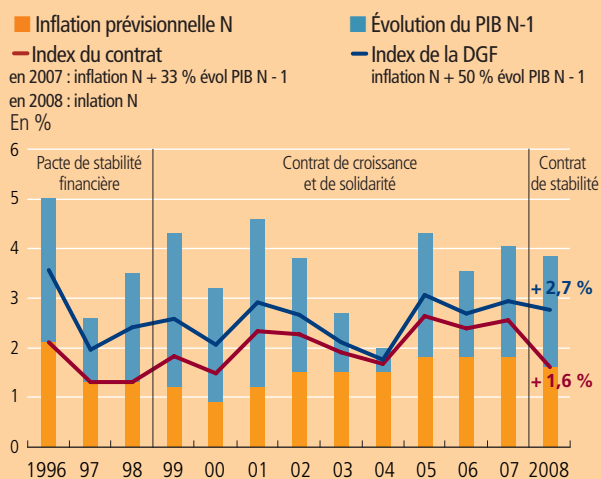
- la réduction des bases de taxe professionnelle pour création d'établissement (RCE),
- la réduction de la fraction imposable des recettes de la taxe professionnelle,
- l'exonération départementale et régionale de taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux terrains agricoles.

La dotation de compensation de la taxe professionnelle, y compris RCE, s'élève à 782 millions en 2008, après prélèvement de 20 millions pour financer le nouveau fonds de solidarité « catastrophes naturelles », et enregistre une baisse de 26 % par rapport à 2007. Pour les communes et leurs groupements, la baisse de la DCTP devrait être moins marquée compte tenu de la création **du fonds de compensation des baisses de DCTP**, doté de 60 millions d'euros.

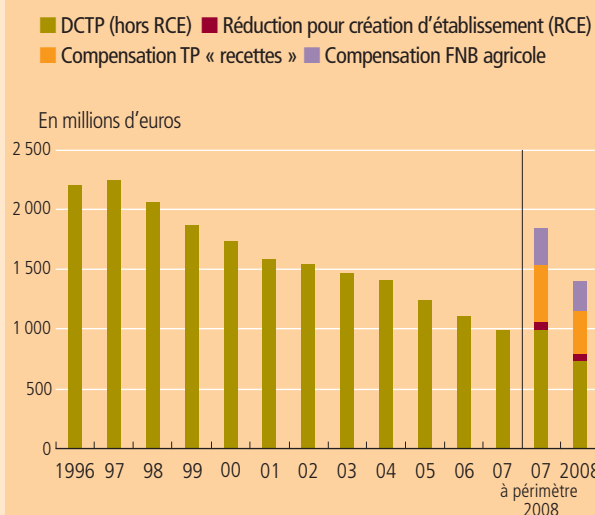
La compensation au titre de la réduction de la fraction des recettes atteint 362 millions en 2008 et supporte une baisse de 24 %.

La compensation au titre des exonérations départementale et régionale de foncier non bâti agricole représente 261 millions en 2008, en baisse de 17 %, après un abondement de 21 millions, destiné à réduire les baisses de compensation pour les départements ruraux.

INDEXATION DU CONTRAT ET DE LA DGF



VARIABLE(S) D'AJUSTEMENT DU CONTRAT



DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** reste indexée en 2008 sur la hausse prévisionnelle des prix hors tabac majorée de la moitié de la croissance en volume du produit intérieur brut. Son taux d'indexation s'élève à 2,73 % en 2008, en léger repli par rapport à 2007 en raison de l'hypothèse retenue en matière d'inflation.

Références macroéconomiques	2007	2008
Inflation prévisionnelle de l'année N	+ 1,80 %	+ 1,60 %
Évolution du PIB de l'année N-1	+ 2,25 %	+ 2,25 %
Index de la DGF	+ 2,93 %	+ 2,73 %

Après divers ajustements (recalage, régularisation et abondement), **les montants versés en 2008 au titre de la DGF** atteignent 40,1 milliards d'euros et affichent **une augmentation de 2,08 %**. Cette évolution sert de référence d'une part, pour répartir la DGF entre les différents niveaux de collectivités locales et, d'autre part, pour calculer le montant des dotations satellites de la DGF (dotation générale de décentralisation, dotation spéciale instituteurs et dotation élu local).

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** s'élève à 1,4 milliard d'euros en 2008 et la **DGD formation professionnelle** à près de 1,7 milliard d'euros.

La **dotation élu local** atteint 63 millions d'euros en 2008 et la **dotation spéciale instituteurs (DSI)** 52 millions d'euros, compte tenu de l'intégration progressive des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles.

En 2008, **plusieurs dotations ou compensations fiscales servent de variables d'ajustement** afin de respecter l'évolution du nouveau « contrat de stabilité ». D'un montant global de 1,4 milliard d'euros en 2008, ces variables d'ajustement enregistrent une baisse de 23,8 % par rapport aux montants versés en 2007.

Au total, les dotations de fonctionnement atteignent 45,0 milliards d'euros en 2008.

PRINCIPALES DOTATIONS EN 2007 (en millions d'euros)

DGF	39 294
Communes	16 151
Groupements	6 294
Départements	11 647
Régions	5 203
DGD + DGD Corse	1 347
DGD formation professionnelle	1 651
DSI	88
Dotation élu local	62
DCTP (hors RCE)	994

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres recettes de fonctionnement, d'un montant de 29,2 milliards d'euros en 2008, représentent 16 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales. Ces ressources, composées principalement de recettes tarifaires et de subventions versées par des tiers (administrations publiques ou secteur privé), enregistrent un rythme de progression encore relativement élevé en 2008 (+ 5,7 %, après + 6,3 % en 2007).

Les recettes tarifaires qui proviennent de la vente de biens et de services aux usagers s'élèvent à 18,6 milliards d'euros. Depuis 2006, la fixation des prix des services publics ne faisant l'objet d'aucun encadrement de la part de l'État, les tarifs sont librement déterminés par les collectivités locales. Ces recettes progressent en fonction de l'étendue des services rendus à la population, du nombre d'usagers et de la hausse des tarifs décidée par les exécutifs locaux. Pour l'année 2008, l'évolution du prix de certains produits, tels que les combustibles et carburants ou les produits alimentaires, pourrait avoir une influence sur les décisions locales en matière de fixation des tarifs.

En 2008, les collectivités locales bénéficient de **divers transferts** en provenance des administrations publiques :

- pour la troisième année, les conseils généraux perçoivent 500 millions d'euros au titre du **Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**, institué pour les années 2006 à 2008 et destiné à financer en partie la politique d'insertion menée par les départements ;

- les montants alloués par la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** aux départements s'élèvent à 2,1 milliards d'euros dont près de 1,6 milliard au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), environ 550 millions d'euros au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et 30 millions pour les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;

- les transferts de compétences initiés par la loi « Libertés et responsabilités locales », principalement compensés par des ressources fiscales, donnent occasionnellement lieu à une compensation *via* des crédits budgétaires. Ainsi en 2008, les collectivités locales bénéficient de près de 30 millions d'euros de crédits au titre de la décentralisation de l'enseignement artistique ;

- enfin, selon le ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables, le lancement des opérations au titre des fonds structurels européens, commencé dans certaines régions au cours du second semestre 2007, devrait se généraliser et s'accroître en 2008. ■

DES PRESTATIONS SOCIALES QUI RALENTISSENT ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL TOUJOURS EN HAUSSE

En 2008, les dépenses de gestion augmentent de 5,1 %, après + 5,7 % en 2007. Les frais de personnel enregistrent une progression toujours vive (+ 8,1 %) en raison notamment de la poursuite des transferts de personnel vers les départements et les régions. Les transferts versés et autres dépenses ralentissent sensiblement (+ 3,1 % en 2008 après + 5,2 % en 2007) grâce à la baisse des charges liées au RMI et à la moindre hausse des compétences transférées.

En 2008, **les dépenses de gestion** des collectivités locales s'élèvent à 139,5 milliards d'euros, en progression de 5,1 %. Elles sont composées :

- à hauteur de 37 %, **de charges de personnel** (rémunérations et charges sociales) pour un montant de 51,5 milliards d'euros ;
- à hauteur de 31 %, **d'achats de biens et de services** (43,2 milliards d'euros) qui correspondent aux dépenses des collectivités locales nécessaires à leur fonctionnement (fournitures, loyers, prestations de services...);
- et pour 32 %, **de transferts versés et autres dépenses** (44,9 milliards d'euros) qui comprennent notamment les prestations sociales en faveur des ménages et les subventions versées à des tiers dans le cadre de l'exercice de leurs compétences (formation des professions paramédicales, formation professionnelle des adultes, primes d'apprentissage, etc.).

Le « *compte simplifié* » des collectivités locales est un compte consolidé qui neutralise les transferts entre niveaux de collectivités locales (notamment les reversements fiscaux des groupements à fiscalité propre vers les communes membres ou les subventions des départements et des régions accordées aux communes). Seuls les transferts versés à des tiers (ménages et associations principalement) sont enregistrés dans le « *compte simplifié* ».

FRAIS DE PERSONNEL

Depuis 2006, date des premiers transferts de personnel au titre de l'acte II de la décentralisation, les dépenses de personnel des collectivités locales connaissent une évolution particulièrement forte. L'année 2008 s'inscrit dans cette tendance avec une progression de 8,1 % (après + 8,2 % en 2007 et + 5,4 % en 2006).

En 2007, les départements et les régions ont accueilli 45 000 **agents techniciens, ouvriers et de service (TOS)** des collèges et lycées. En 2008, ils sont environ 31 000 nouveaux agents à avoir exercé leur droit d'option et représentent un droit à compensation supplémentaire de 915 millions d'euros (548 millions pour les régions et 367 millions pour les départements). Au transfert des personnels de l'Éducation nationale, s'ajoute en 2008 le transfert **des personnels des Directions départementales de l'équipement (DDE)** en charge principalement de l'entretien des routes transférées aux départements. Au nombre de 19 000, ces agents entraînent un droit à compensation de 703 millions d'euros. Par ailleurs, les conseils régionaux accueillent également quelques agents supplémentaires (137) en charge de l'inventaire culturel, pour un droit à compensation de 8 millions d'euros.

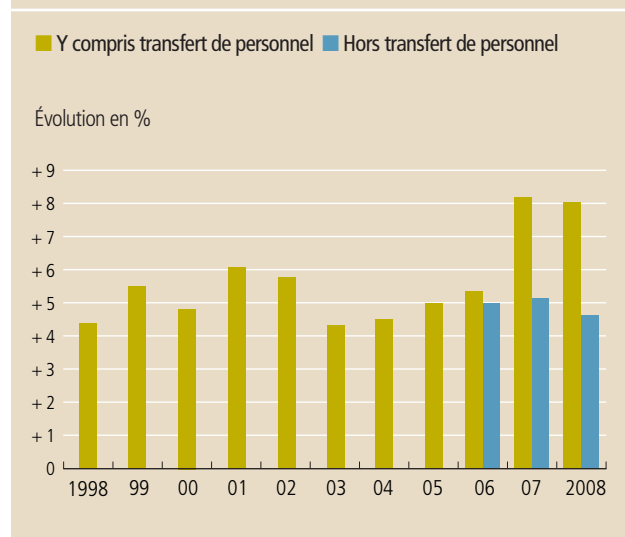
Sans tenir compte de l'impact de ces transferts de personnel, la masse salariale des collectivités locales progresserait de 4,6 %

en 2008, sous l'effet d'une évolution des effectifs, de la hausse des salaires due à des mesures générales ou catégorielles décidées par le gouvernement, de l'avancée automatique des carrières ou encore du doublement du taux de la cotisation au Fonds national d'aide au logement (FNAL).

Selon la note de conjoncture annuelle du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sur les tendances de l'emploi territorial en 2008, les collectivités locales envisagent de recruter cette année 24 350 agents, soit 1,5 % **des effectifs** présents en 2007. Ce sont les organismes intercommunaux qui devraient voir leurs effectifs augmenter le plus rapidement. Les communes enregistreraient un léger ralentissement. Alors qu'en 2007 les départements et les régions prévoient de recruter principalement dans le domaine des ressources humaines, notamment pour répondre à l'arrivée massive des nouveaux personnels TOS, les domaines les plus porteurs en 2008 seraient les prestations sociales et la voirie pour les conseils généraux et l'éducation, l'enfance et la jeunesse pour les conseils régionaux.

En 2008, la croissance des effectifs des collectivités locales devrait encore être influencée par la progression **des contrats aidés** mais de façon moins marquée qu'en 2007. D'après les statistiques délivrées par la Direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail, environ 18 % des contrats aidés du secteur non-marchand (contrats d'accompagnement à l'emploi et contrats d'avenir) sont signés par des collectivités locales.

ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES



En 2007, le nombre de nouveaux contrats aidés dans le secteur non-marchand étant évalué à 310 000, ils devraient être environ 55 800 au sein des collectivités locales. Pour l'année 2008, les nouvelles entrées seraient réduites d'un quart et pourraient ainsi représenter 41 400 nouveaux contrats au sein des collectivités locales.

L'évolution **du point d'indice de la fonction publique** proposée par le gouvernement de 0,5 % en mars 2008, additionnée à l'effet année pleine de la revalorisation de 0,8 % en février 2007, conduirait à une hausse de près de 0,5 % de la masse salariale en 2008.

À ces mesures générales, doivent s'ajouter les dispositifs visant à augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Deux principales mesures peuvent être citées :

- **l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires** prévue par la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi « TEPA ») pourrait entraîner une diminution de la masse salariale des collectivités locales mais son impact demeurerait modeste car les heures supplémentaires dans la fonction publique territoriale sont souvent compensées par des journées de récupération et donnent plus rarement lieu à une monétisation ;

- **le rachat jusqu'à 4 jours de RTT**, prévu par le décret du 12 novembre 2007, pourrait concerner, selon le ministère de la Fonction publique, 35 000 agents de la fonction publique territoriale (FPT), soit environ 2 % des effectifs. Cette indemnité n'est pas automatique et doit au préalable être votée par l'assemblée délibérante de la collectivité locale.

Depuis 2007, les collectivités locales sont assujetties à la cotisation pour le financement **du Fonds national d'aide au logement**

(**FNAL**). Cette contribution est assise sur la masse salariale des employeurs de plus de 20 salariés au taux de 0,2 % en 2007, puis de 0,4 % en 2008. Le doublement du taux de cotisation se traduit par un coût supplémentaire de 65 millions d'euros en 2008.

ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES

Les achats de biens et de services s'élèvent à 43,2 milliards d'euros, en légère accélération par rapport à 2007 (+ 3,8 % après + 3,5 %). Les achats effectués par les collectivités locales pour assurer leur fonctionnement sont sensibles à deux principaux phénomènes : l'augmentation des effectifs et l'évolution des prix.

Les frais de fonctionnement des services engendrés par les transferts de personnels (TOS et DDE) sont relativement modestes et représentent un droit à compensation évalué par le gouvernement à 17 millions d'euros en 2008.

Selon une enquête réalisée par TNS-Sofres pour le compte de plusieurs entités dont l'ADEME, le budget énergie d'une commune représentait, en 2005, près de 4 % de son budget de fonctionnement (10 % hors masse salariale) et a progressé de 19 % depuis 2000. La hausse soutenue des prix des combustibles et carburants ou de l'eau, du gaz et de l'électricité pourrait avoir un impact non négligeable sur les achats effectués par les collectivités locales notamment pour le fonctionnement de leurs services de transports, de ramassage des ordures ménagères ou d'éclairage public.

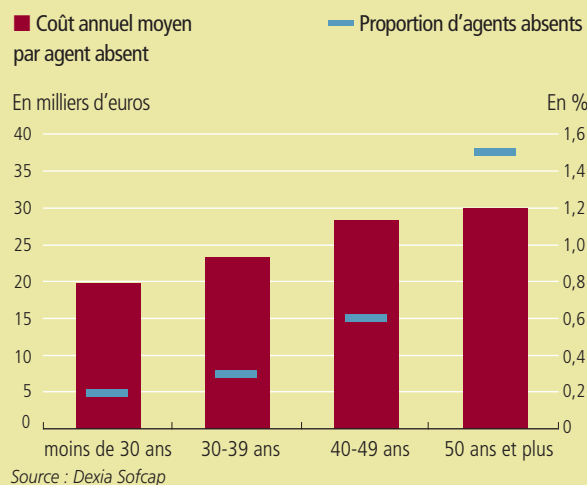
COÛT DE L'ABSENTÉISME AU SEIN DES COLLECTIVITÉS LOCALES

D'après deux études réalisées par Dexia Sofcap en octobre 2007, le taux d'absentéisme au sein des collectivités territoriales s'établit à 7,8 % en 2006 et le coût annuel moyen des absences au travail s'élève pour l'employeur à près de 4 000 euros par agent absent. Ce coût moyen varie fortement selon la nature de l'arrêt et l'âge des agents concernés :

- en maladie ordinaire, le coût annuel moyen par agent absent est d'environ 2 000 euros, la fourchette en fonction de l'âge étant comprise entre 1 350 euros pour les plus jeunes et 2 700 euros pour les plus âgés ;
- en longue maladie, le coût annuel moyen par agent absent s'établit à 27 400 euros avec une dispersion comprise entre 19 700 euros et 29 900 euros en fonction de l'âge des agents.

Compte tenu du recul de l'âge de départ à la retraite, lié à l'allongement de la durée des cotisations, le coût de l'absentéisme devrait tendre à s'accroître sous l'effet de l'augmentation à venir de l'âge moyen des agents qui induit une augmentation de la proportion d'agents absents ainsi qu'un allongement des durées d'arrêt et élève le risque d'une absence pour longue maladie.

COÛT MOYEN DES ABSENCES EN LONGUE MALADIE PAR AGENT EN FONCTION DE L'ÂGE



TRANSFERTS VERSÉS ET AUTRES DÉPENSES

Les transferts versés et autres dépenses, d'un montant de 44,9 milliards d'euros, connaîtraient en 2008 une décélération (+ 3,1 % après + 5,2 %) liée à un ralentissement des prestations sociales et à de moindres transferts de compétences.

Les prestations sociales versées par les collectivités locales, essentiellement par les conseils généraux, représentent près de la moitié des transferts versés et autres dépenses. En forte hausse depuis 2002 en raison d'une extension du champ de compétences des départements (APA en 2002, RMI en 2004, PCH en 2006), les dépenses de prestations sociales enregistreraient une progression plus modeste en 2008, autour de 3,0 %.

Le Revenu minimum d'insertion (RMI), avec un montant de plus de 5,9 milliards d'euros en 2008, constitue la principale allocation versée par les départements. D'après les statistiques de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé, le nombre d'allocataires au troisième trimestre 2007 a diminué de 7,0 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Cette baisse devrait se poursuivre sur l'année 2008 et entraîner une diminution des dépenses de RMI de l'ordre de 2 %. En 2008, **le Revenu de solidarité active (RSA)** mis en place par la loi « TEPA », qui permet aux bénéficiaires du RMI de cumuler un revenu d'activité avec leur allocation, devrait commencer à monter en puissance. Entre 2007 et 2008, une trentaine de départements s'est portée volontaire pour l'expérimentation, certains d'entre eux envisageant également d'expérimenter le RSA pour les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (API).

Selon les statistiques de la DREES, les bénéficiaires de **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** progressent toujours de manière soutenue, même si un léger ralentissement est observé (+ 6,1 % au troisième trimestre en glissement annuel après + 6,8 % au deuxième trimestre). Les dépenses d'APA progresseraient toujours en 2008 sur un rythme de 6 % et représenteraient près de 5 milliards d'euros.

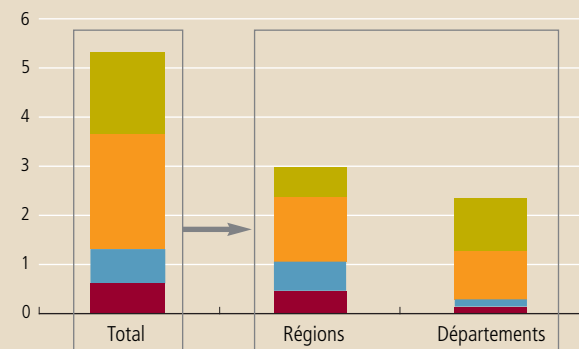
Créée en 2006 et après un démarrage en douceur, **la Prestation de compensation du handicap (PCH)** s'élèverait en 2008 à 470 millions d'euros, soit un niveau proche du rythme de croisière évalué autour de 500 millions d'euros. Le nombre de bénéficiaires est passé de 6 900 au dernier trimestre 2006 à 19 200 au deuxième trimestre 2007, selon la DREES.

Les autres transferts et autres dépenses de fonctionnement, d'un montant de 22,7 milliards d'euros en 2008, progressent d'environ 3,1 % après + 6,9 % en 2007. Cette forte décélération s'explique par un niveau de transferts de compétences au titre de la loi « Libertés des responsabilités locales » nettement plus faible que l'année précédente. Les droits à compensation pour l'année 2008, hors transfert de personnel, s'élèvent à environ 100 millions d'euros dont plus de la moitié concerne le financement de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Les autres compétences transférées intéressent les routes, les ports et l'enseignement artistique. ■

MONTANT DES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

■ 2005 ■ 2006 ■ 2007 ■ 2008

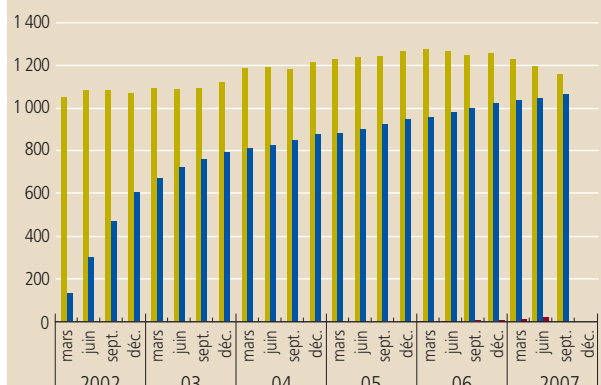
Montant des droits à compensation cumulés, en milliards d'euros



BÉNÉFICIAIRES DU RMI, DE L'APA ET DE LA PCH

■ RMI ■ APA ■ PCH

Nombre d'allocataires, en milliers



Source : DREES

PCH

HAUSSE DES CHARGES D'INTÉRÊT ET STABILISATION DE L'ÉPARGNE BRUTE

Afin d'éviter une récession de l'économie américaine, la *Federal Reserve*, Banque centrale des États-Unis, a opéré depuis septembre 2007 trois baisses successives de son principal taux directeur. Positionné à 5,3 % en janvier 2007, il s'élève à 3,0 % en janvier 2008, soit une baisse de 230 points de base en un an.

Parallèlement, en zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) maintient ses taux afin de maîtriser le risque inflationniste. Son principal taux directeur s'élève à 4,0 % au début de l'année 2008 après sept hausses de taux durant l'année 2006 et au cours du 1^{er} semestre 2007. Devant les risques liés à la crise des marchés financiers et à son impact sur l'état de l'économie, de nouvelles hausses du taux directeur seraient pour l'instant écartées. Une baisse pourrait même être envisagée au cours de l'année si le ralentissement de la croissance venait à s'accroître et les pressions inflationnistes à se relâcher.

Les taux courts du marché monétaire, dont l'évolution suit celle des taux directeurs, ont continué leur progression en 2007 mais à un rythme plus faible qu'en 2006. Au 31 décembre 2007, l'euribor 6 mois s'établit à 4,71 %, contre 3,85 % un an auparavant, soit une hausse de 85 points de base (après une augmentation de 120 points de base entre décembre 2005 et décembre 2006). **Les taux longs**, en hausse depuis mi-2005, poursuivent également leur remontée en 2007 avec une progression de 50 points de base en un an pour s'établir à 4,47 % fin décembre 2007. Au début de l'année 2008, une détente des taux longs est toutefois observée avec un retour progressif au niveau de 4 % à la mi-février.

Dans l'hypothèse d'une stabilisation des taux d'intérêt aux niveaux constatés fin janvier, le prix moyen de la dette augmenterait sur douze mois de 1 % par rapport à l'ensemble

de l'année 2007. **Les charges d'intérêt** (5,5 milliards d'euros en 2008) progresseraient alors de 6,8 % (après + 12,8 % en 2007) compte tenu de l'accroissement du volume de la dette. Elles représenteraient ainsi 3,8 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, soit un poids deux fois plus faible que celui enregistré dix ans auparavant (7,6 % en 1998).

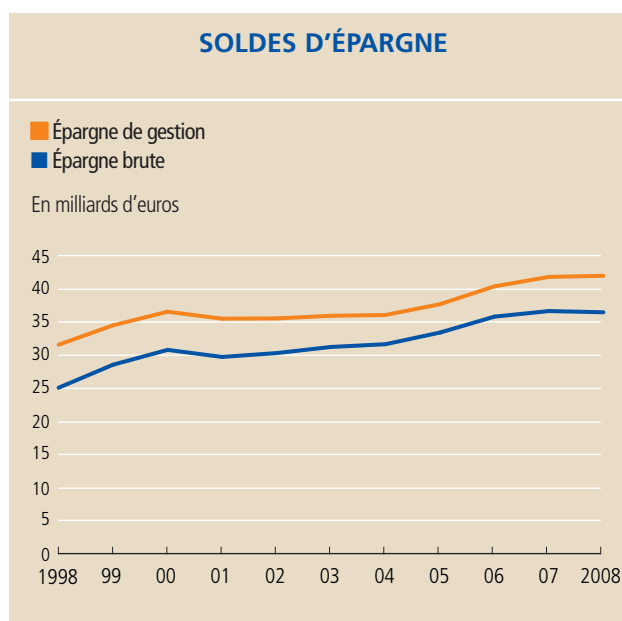
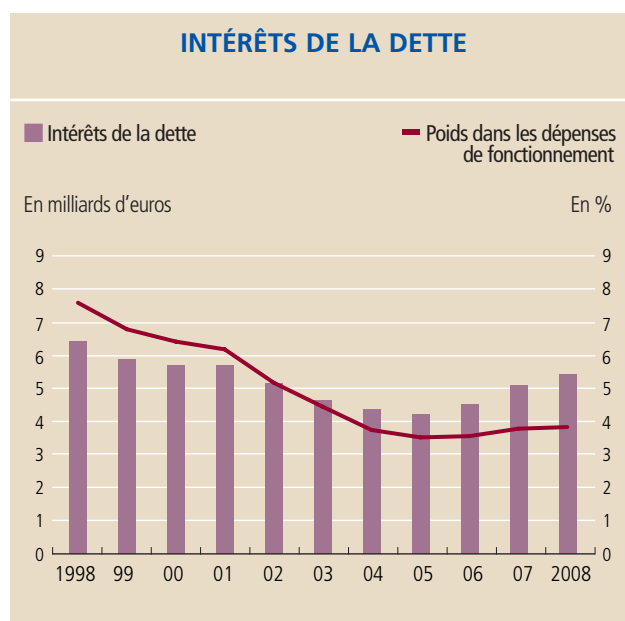
STABILISATION DE L'ÉPARGNE BRUTE EN 2008

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de gestion et permet de mesurer les marges de manœuvre dégagées par la section de fonctionnement avant la prise en compte des intérêts de la dette. D'un montant de 42,0 milliards d'euros, l'épargne de gestion enregistre une légère hausse en 2008 (+ 0,4 %, après + 3,5 % en 2007). Son ralentissement est le résultat :

- de recettes courantes moins dynamiques (+ 4,0 % en 2008 après + 5,2 % en 2007) suite à l'institution du « contrat de stabilité », au fléchissement du produit des droits de mutation et à la faible hausse de la pression fiscale ;

- de dépenses de gestion encore assez vives (+ 5,1 % en 2008, après + 5,7 % en 2007) sous l'impulsion principalement des charges de personnel.

L'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette, s'élève à 36,5 milliards d'euros en 2008 et enregistre une légère baisse (- 0,5 %) en raison de la hausse des charges d'intérêt. Cette quasi-stabilisation de l'épargne brute permet aux collectivités locales de continuer à disposer d'une capacité d'autofinancement importante pour financer en grande partie l'effort d'investissement. ■



IMPACT DU CYCLE ÉLECTORAL COMMUNAL SUR L'INVESTISSEMENT LOCAL

Après une année 2007 durant laquelle l'investissement local s'est avéré encore dynamique (+ 6,7 %), les échéances électorales de 2008 annoncent l'entrée dans un nouveau cycle avec un ralentissement de l'investissement local (54,2 milliards d'euros, + 1,5 %). Cette décélération s'explique essentiellement par la quasi-stabilisation en valeur de l'effort d'investissement communal.

Les dépenses d'investissement présentées dans le « compte simplifié » des collectivités locales sont composées de dépenses d'équipement direct (environ 90 %) et de transferts versés par les collectivités locales à des entités publiques ou privées en appui de leurs investissements. Les subventions d'investissement versées par les régions et les départements aux communes et à leurs groupements sont neutralisées par la consolidation du compte.

L'investissement des collectivités locales s'inscrit dans un **contexte de coûts encore relativement élevés** dans le secteur du bâtiment et des travaux publics qui influe sur le prix des marchés. Après des augmentations en moyenne annuelle supérieures à 5 % en 2006, les index de coût BT01 et TP01 affichent au mois d'octobre 2007 une progression moyenne respectivement de 4,6 % et 4,1 % par rapport aux dix premiers mois de l'année 2006. Selon les prévisions du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables pour l'année 2008, les hausses de coût tendraient à s'infléchir quelque peu dans le secteur du bâtiment (+ 3,4 % pour le BT01) mais resteraient similaires dans le secteur des travaux publics (+ 4,0 % pour le TP01).

Ces fortes hausses de coûts n'ont pas empêché en 2007 un net accroissement en volume de l'activité des entreprises du secteur du BTP. Selon la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), l'activité a progressé en 2007 de 7,5 % en volume et a notamment été portée par les travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain, de protection de l'environnement, et de voirie et

réseaux divers liés au dynamisme de la construction de logements. Les prévisions de la profession pour l'année 2008 marquent un net ralentissement avec une croissance de l'activité globale de 1,0 % en volume. **La commande publique locale**, qui représente environ la moitié du chiffre d'affaires des entreprises de travaux publics, se contracterait légèrement en 2008, - 0,5 % en volume.

Le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables confirme ce diagnostic en prévoyant pour 2008 une baisse de l'activité des travaux publics liée aux collectivités locales, - 0,7 % en volume dans son scénario central (- 1,5 % dans l'hypothèse basse et 0 % dans l'hypothèse haute).

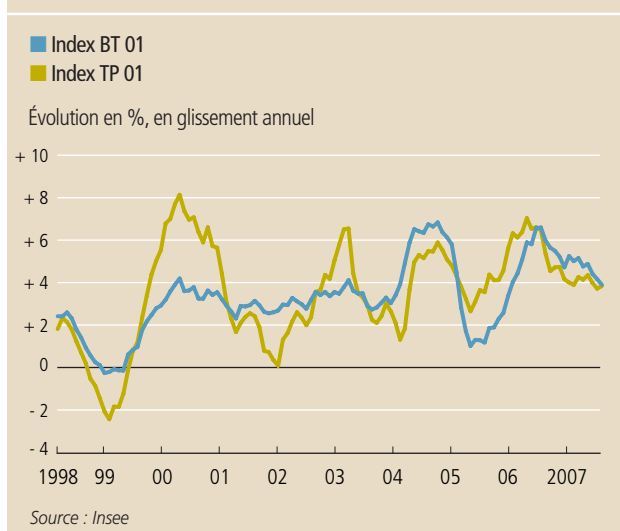
Concernant la construction de bâtiments non résidentiels, le ministère relève sur l'ensemble de l'année 2007 une baisse très significative des surfaces autorisées au titre des équipements collectifs d'enseignement, de formation et de recherche (- 7,3 %), de santé, d'hygiène et d'action sociale (- 11,0 %) et de culture et de loisirs (- 9,6 %). Cette réduction constatée au niveau des permis de construire laisse présager d'une baisse des mises en chantier à plus ou moins brève échéance, déjà perceptible fin 2007 pour les équipements de culture et de loisirs (- 4,1 % de surfaces déclarées commencées par rapport à l'année 2006).

L'investissement des collectivités locales, après avoir enregistré une croissance de 8,3 % en valeur en moyenne annuelle sur la période 2003-2006, est resté bien orienté en 2007 avec une progression de 6,7 %. Ce nouvel effort d'investissement, partagé par tous les niveaux de collectivités locales, a porté sur la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, le raccordement aux réseaux haut débit, l'amélioration des infrastructures de transport ferroviaire de voyageurs, la rénovation des routes, les travaux d'aménagements urbains, la construction de transports collectifs en site propre et d'unités de traitement des eaux et des déchets.

En 2008, l'investissement des collectivités locales devrait s'infléchir, avec une hausse limitée à 1,5 % qui contraste par rapport aux évolutions enregistrées les années antérieures. Le montant des investissements hors remboursement de dette s'élèverait à 54,2 milliards d'euros et représenterait une fois et demie le montant investi en 2001.

Ce ralentissement de l'investissement local s'explique essentiellement par **les effets du cycle communal**. La première année du mandat est traditionnellement placée sous le signe d'une baisse en volume de l'effort d'équipement des communes, le temps pour les nouvelles équipes municipales de se mettre en place et de définir les projets du mandat. La baisse pourrait être d'autant plus marquée en 2008 que les communes ont bénéficié d'une année supplémentaire leur ayant permis d'achever les programmes du mandat précédent.

COÛTS DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS



Compte tenu d'un effet-prix encore élevé, la baisse en volume attendue pour 2008 correspond à une hypothèse de quasi-stabilisation en valeur des dépenses d'investissement des communes.

Dans l'attente de l'installation des nouveaux conseils de communes, les effets du cycle électoral pourraient également **affaiblir la progression de l'investissement intercommunal**. L'essor de l'intercommunalité à fiscalité propre étant en voie de parachèvement (2 583 EPCI à fiscalité propre dénombrés au 1^{er} janvier 2008) et le nombre de syndicats intercommunaux se réduisant (13 389 syndicats à la fin de l'année 2007), les effets du cycle électoral tendent à être de moins en moins estompés par l'accroissement numérique des structures intercommunales. L'investissement intercommunal resterait toutefois orienté à la hausse en 2008, mais de manière nettement plus modérée que ces dernières années (+ 16,3 % en moyenne chaque année entre 2003 et 2007 pour les groupements à fiscalité propre).

L'investissement des départements enregistrerait une nouvelle hausse en 2008 afin de réaliser des travaux d'amélioration du réseau routier, de construction et de mise aux normes des collèges, et de désenclavement numérique.

L'investissement des régions resterait relativement tonique en 2008 et se concentrerait dans les domaines du transport ferroviaire et de l'enseignement et de la recherche. Les contrats de projets pourraient entrer dans une phase plus active et commencer à générer les premiers travaux. La progression globale de l'ensemble des dépenses d'investissement pourrait néanmoins masquer des situations très différenciées selon les régions quant à la répartition entre investissements directs et subventions versées.

Le ralentissement de l'investissement local attendu pour 2008, tenant pour l'essentiel à un effet cyclique lié au secteur communal, ne remet aucunement en cause la tendance à plus long terme orientée à la hausse. Des programmes importants d'investissement

ne manqueront pas d'émerger suite au « Grenelle de l'environnement », aux obligations d'accessibilité des établissements recevant du public (dont le coût a pu être évalué à 15 milliards d'euros à la charge des collectivités locales d'ici à 2015) ou aux nécessités de restaurer le patrimoine collectif. ■

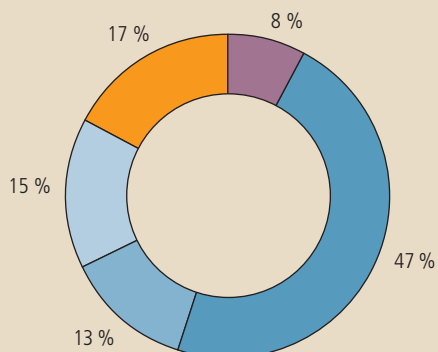
CONTRATS DE PARTENARIAT

Le Centre d'expertise français pour l'observation des partenariats public-privé a publié courant janvier les résultats de la première enquête statistique sur la passation des contrats de partenariat. L'enquête porte sur les contrats visés par l'ordonnance du 17 juin 2004 et couvre, depuis son entrée en vigueur, toute la période courant jusqu'au 31 décembre 2006.

Le premier constat est la lente montée en puissance du dispositif. Sur les 18 premiers mois d'application de l'ordonnance, 6 contrats de partenariat ont été signés. Ces 6 contrats ont trait à des projets portés par des collectivités locales et représentent un montant global de plus de 300 millions d'euros (dont 86 % sont dus à un seul contrat). Quatre d'entre eux concernent le domaine de l'aménagement urbain, les deux autres les domaines de l'éducation et de la gestion des déchets. Une accélération sensible est cependant à venir. Fin 2006, 54 appels d'offres avaient été lancés pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un contrat de partenariat, un peu moins de la moitié émanant des collectivités locales. 28 procédures étaient en cours de discussion, dont 15 avec des collectivités locales dans des domaines aussi variés que l'éclairage public, la réalisation et l'exploitation d'équipements sportifs ou culturels, la construction de bâtiments scolaires ou administratifs, de centres de congrès, d'infrastructures de télécommunication à haut débit. Avec l'essor des contrats de partenariat, l'effort d'équipement des collectivités locales, tel que retranscrit par les dépenses d'équipement figurant dans leurs comptes, devra être analysé avec prudence, celui-ci ne reflétant pas en totalité l'étendue des projets réalisés.

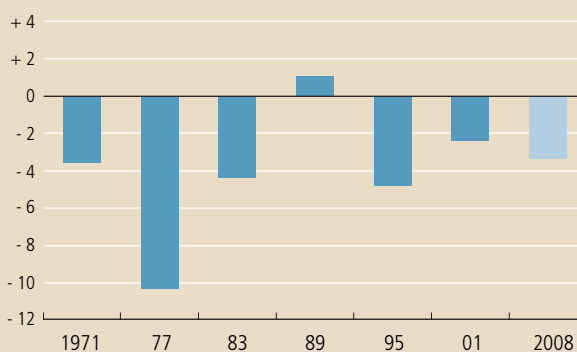
RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2007

■ Communes ■ Groupements à fiscalité propre ■ Syndicats
■ Départements ■ Régions



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES LA PREMIÈRE ANNÉE DU MANDAT

Évolution en volume en % (hors Paris et hors DOM)



MAINTIEN DU RECOURS À L'ENDETTEMENT

En 2008, compte tenu de l'affaiblissement de l'épargne brute, l'augmentation des dépenses d'investissement requiert un nouveau recours à l'endettement (6,3 milliards d'euros). La structure de financement reste très largement marquée par le poids prépondérant de l'autofinancement. L'épargne brute contribue au financement de l'investissement à hauteur de 67 % (après 69 % en 2007) et les dotations et autres participations à hauteur de 21 % (après 20 % en 2007).

Les ressources dont disposent les collectivités locales pour financer leurs investissements sont composées de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des dotations d'investissement, subventions et fonds de concours, essentiellement en provenance de l'État, et sont le cas échéant complétées par le recours à l'endettement.

D'un point de vue méthodologique, les flux croisés entre collectivités locales sont neutralisés par la consolidation du « compte simplifié ». Le montant des subventions et participations reçues, relativement modeste pour l'ensemble des collectivités locales, peut constituer une recette importante, en particulier pour les communes qui bénéficient des subventions d'investissement versées par les départements et les régions.

DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

En 2008, l'effort financier de l'État au titre de l'investissement des collectivités locales s'élève à 8,5 milliards d'euros, en augmentation de 9,8 % par rapport à 2007. Les dotations d'investissement entrant dans le champ de l'enveloppe du « contrat de stabilité », à savoir la dotation globale d'équipement et les dotations d'équipement scolaire atteignent plus de 1,6 milliard d'euros en 2008. Les concours d'investissement situés hors de l'enveloppe – le fonds de compensation pour la TVA, les amendes de police et la dotation de développement rural – représentent quant à eux près de 6 milliards d'euros.

La Dotation globale d'équipement (DGE) est attribuée aux communes, à leurs groupements et aux départements. Son montant est indexé chaque année sur la formation brute de capital fixe des administrations publiques (+ 2,6 % en 2008). Les crédits de paiement inscrits dans la mission « Relations avec les collectivités territoriales » s'élèvent à 654 millions d'euros en 2008.

Les dotations d'équipement scolaire, indexées également sur la formation brute de capital fixe des administrations publiques, représentent 991 millions en 2008, dont 662 millions au titre de la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et 329 millions au titre de la Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC).

Le fonds de compensation pour la TVA constitue à lui seul 61 % des concours financiers de l'État au titre de l'investissement des collectivités locales. Ce fonds permet le remboursement de la TVA acquittée par les collectivités locales sur leurs dépenses réelles d'investissement réalisées au cours de la pénultième année ou de l'année même pour certains groupements à fiscalité propre.

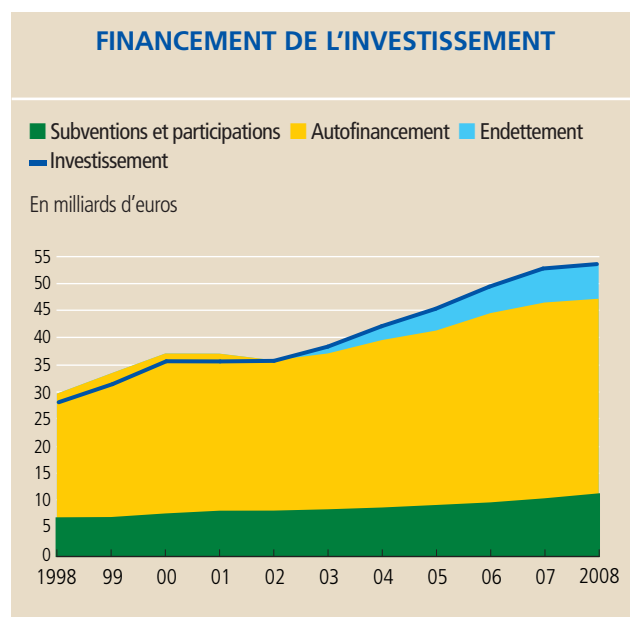
Son montant atteint 5,2 milliards d'euros en 2008 et progresse de 10,2 %, en lien avec la forte hausse des dépenses d'équipement enregistrée en 2006 (+ 9,6 %).

Le produit des amendes de police s'élève à 650 millions d'euros en 2008 après un prélèvement de 30 millions contribuant à financer le nouveau fonds de compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle créé en 2008 au profit des communes et de leurs groupements.

La dotation de développement rural, réservée aux EPCI ruraux, est destinée à soutenir les projets de développement économique, social et touristique, ou les actions en faveur des espaces naturels. Elle représente une enveloppe de 131 millions d'euros en 2008 qui évolue comme la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

S'ajoutent à ces montants **les subventions** versées par les ministères au titre d'opérations spécifiques qui s'inscrivent dans le cadre des diverses missions (culture, écologie, développement et aménagement durables, politique des territoires, sécurité civile, etc.).

Les autres recettes d'investissement, d'un montant de 2,9 milliards d'euros en 2008, sont constituées des subventions versées par des entités autres que l'État – fonds structurels européens, agence de financement des infrastructures de transport ou agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.



SCHEMA DE FINANCEMENT ET DETTE

Les dépenses d'investissement des collectivités locales continuent en 2008 à être très largement autofinancées. Les 54,2 milliards d'euros d'investissements sont couverts par l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement (67 % des moyens de financement), les ressources propres d'investissement (21 %) et un nouveau recours à l'endettement (12 %).

Les emprunts nouveaux représentent 20,7 milliards d'euros en 2008 et progressent de manière plus modérée (+ 2,7 %, après + 8,8 % en 2007) en raison du moindre accroissement du recours à l'endettement.

Les remboursements s'élèvent à 14,4 milliards d'euros en 2008 et enregistrent un taux de progression de 3,1 %, supérieur à celui observé en 2007 (+ 1,9 %), sous l'effet de l'augmentation de l'encours de dette observée ces dernières années.

À noter que ces montants ne prennent pas en compte les opérations de gestion active de la dette, neutres sur le plan budgétaire.

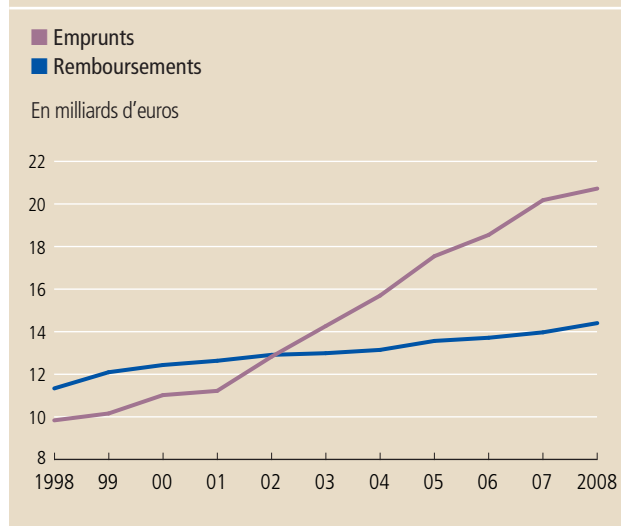
Le flux net de dette des collectivités locales, qui correspond à la différence entre les emprunts et les remboursements, s'établit à 6,3 milliards d'euros en 2008 et est légèrement supérieur à celui de 2007 (6,2 milliards d'euros). Son accroissement permet de financer, avec l'augmentation des dotations et des autres participations, la hausse des dépenses d'investissement dans un contexte de légère réduction de la capacité d'autofinancement.

Cette évolution d'ensemble résulte de situations plus contrastées selon les catégories de collectivités locales :

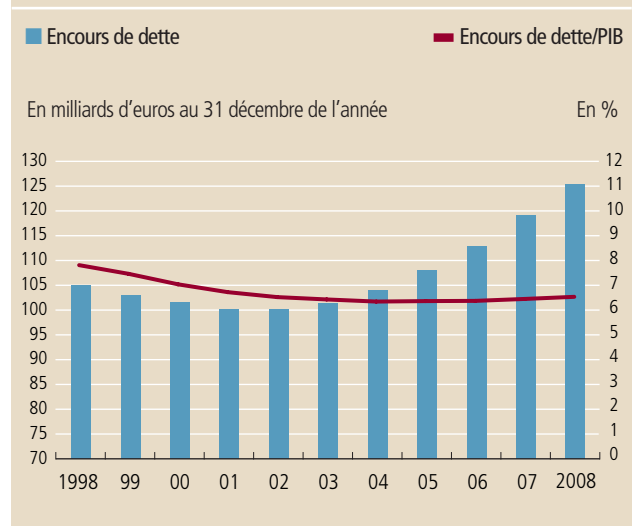
- le recours à l'endettement des communes, après deux années de fortes augmentations, se réduirait légèrement en 2008 face à la quasi-stabilisation de leurs dépenses d'investissement ;
- les groupements de communes à fiscalité propre poursuivraient leur recours à l'endettement pour financer un investissement toujours orienté à la hausse bien que de manière moins soutenue ;
- les régions et les départements continueraient à accroître leur recours à l'endettement, en raison d'une épargne brute orientée à la baisse et d'un niveau d'investissements toujours plus élevé.

L'encours de dette des collectivités locales s'élèverait ainsi à 125,3 milliards d'euros à la fin de l'année 2008 et progresserait de 5,3 %. L'important effort d'investissement réalisé ces dernières années a généré une augmentation de l'encours de dette des collectivités locales d'environ 25 % en six ans, soit un rythme parallèle à celui de la croissance économique. L'encours de dette des collectivités locales se stabilise en 2008 à 6,5 % du PIB. ■

EMPRUNTS ET REMBOURSEMENTS (HORS OPERATIONS FINANCIERES)



ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITES LOCALES

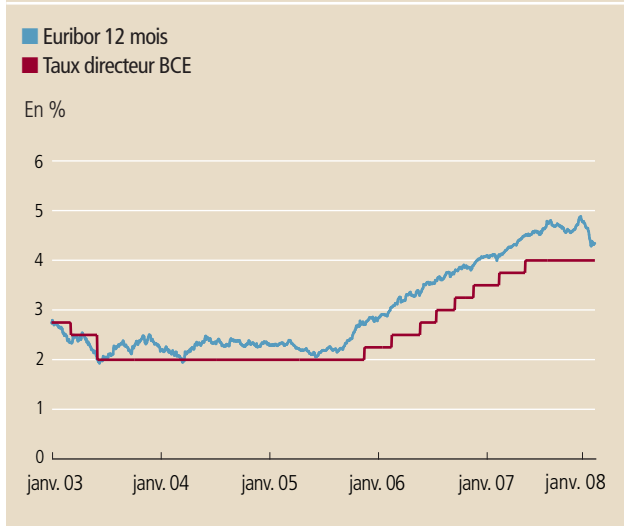


ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

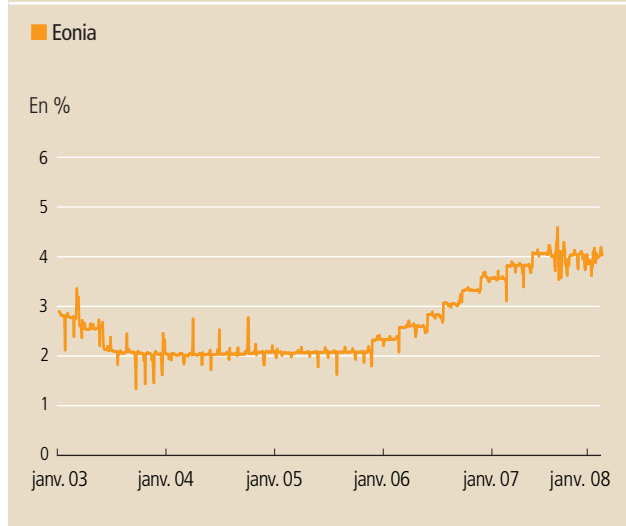
En milliards d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Section de fonctionnement											
RECETTES COURANTES	110,2	115,9	120,3	122,9	131,6	137,7	148,3	156,8	166,0	174,6	181,5
Recettes fiscales	69,4	72,0	74,6	74,7	79,2	83,4	83,5	90,7	97,1	103,3	107,3
<i>dont produit 4 taxes à percevoir</i>	48,3	48,7	49,5	48,7	49,5	51,3	53,5	56,9	60,2	62,1	64,5
Dotations de l'État	22,6	25,0	24,4	28,1	30,5	31,2	41,6	41,8	42,9	43,6	45,0
Autres recettes	18,3	18,9	21,3	20,2	21,8	23,2	23,2	24,3	26,0	27,7	29,2
DÉPENSES DE GESTION	78,6	81,4	83,8	87,4	96,1	101,7	112,2	119,1	125,6	132,7	139,5
Dépenses de personnel	29,4	31,0	32,5	34,5	36,5	38,1	39,8	41,8	44,0	47,6	51,5
Achats de biens et de services	26,9	27,2	29,1	29,1	31,8	33,8	35,8	38,2	40,2	41,6	43,2
Transferts versés et autres dépenses de gestion	22,3	23,2	22,2	23,8	27,7	29,9	36,6	39,1	41,4	43,5	44,9
ÉPARGNE DE GESTION	31,6	34,5	36,6	35,5	35,6	36,0	36,1	37,7	40,4	41,8	42,0
Intérêts de la dette	6,5	6,0	5,8	5,8	5,2	4,7	4,4	4,3	4,6	5,2	5,5
ÉPARGNE BRUTE	25,1	28,6	30,8	29,7	30,3	31,2	31,7	33,4	35,8	36,7	36,5
Financement de l'investissement											
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	28,7	32,0	36,2	36,2	36,3	38,9	42,7	45,9	50,0	53,4	54,2
MOYENS DE FINANCEMENT	28,7	32,0	36,2	36,2	36,3	38,9	42,7	45,9	50,0	53,4	54,2
Autofinancement	23,3	27,0	30,0	29,5	28,2	29,3	31,4	32,7	35,5	36,7	36,5
Dotations d'investissement	5,6	5,7	6,1	6,6	6,2	6,3	6,6	7,2	7,2	7,7	8,5
Autres recettes	1,3	1,3	1,5	1,6	2,0	2,1	2,2	2,1	2,5	2,7	2,9
Flux net de dette (emprunts – remboursements)	- 1,5	- 1,9	- 1,4	- 1,4	- 0,1	1,3	2,5	4,0	4,8	6,2	6,3
<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	9,8	10,2	11,0	11,2	12,8	14,3	15,7	17,5	18,5	20,2	20,7
<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	11,3	12,1	12,4	12,6	12,9	13,0	13,1	13,6	13,7	14,0	14,4
Encours de dette au 1^{er} janvier											
TOTAL	106,5	105,0	103,0	101,6	100,2	100,1	101,4	103,9	107,9	112,7	118,9
Communes	51,0	50,4	50,1	50,2	49,9	49,6	49,4	49,9	51,0	52,4	54,2
Départements	19,9	19,3	18,4	17,1	16,4	16,5	17,0	17,8	18,9	19,9	21,1
Régions	8,6	8,6	8,1	7,8	7,5	7,6	8,2	9,5	10,2	11,1	12,4
Autres (groupements, budgets annexes, régies)	27,0	26,7	26,4	26,5	26,4	26,4	26,7	26,8	27,9	29,3	31,3
Références											
Produit intérieur brut (PIB)	1324	1368	1441	1497	1549	1595	1660	1718	1792	1864	1934
Évolution du PIB en volume	3,5 %	3,3 %	3,9 %	1,9 %	1,0 %	1,1 %	2,5 %	1,7 %	2,0 %	1,9 %	1,9 %
Évolution du prix du PIB	0,9 %	0,0 %	1,4 %	2,0 %	2,4 %	1,9 %	1,6 %	1,7 %	2,3 %	2,1 %	1,8 %

MARCHÉS FINANCIERS

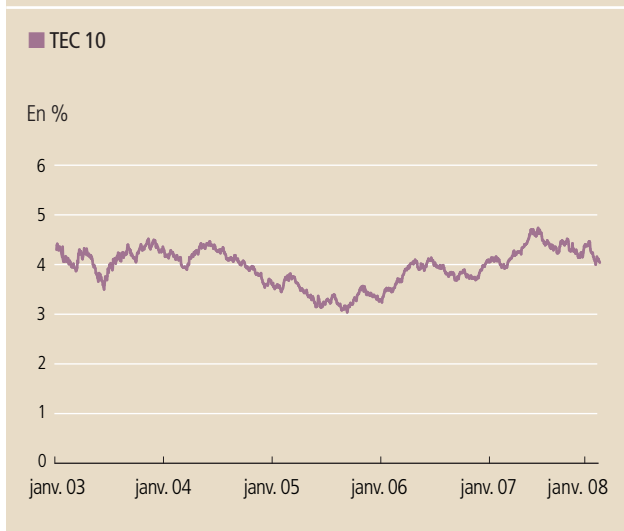
TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE



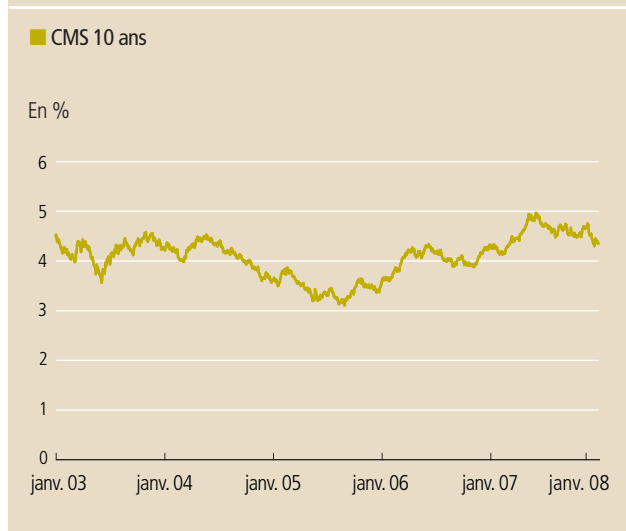
TAUX AU JOUR LE JOUR SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE



TAUX DU MARCHÉ OBLIGATAIRE



TAUX DE SWAP SUR LE MARCHÉ OBLIGATAIRE



Consultez la Note *Finances locales en France* et toute l'actualité du monde local sur Internet

www.dexia-creditlocal.fr

RÉALISÉ PAR LA DIRECTION DES ÉTUDES
DEXIA CRÉDIT LOCAL, TOUR DEXIA
1, PASSERELLE DES REFLETS
F-92919 LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : 01 58 58 75 73
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
GÉRARD BAYOL

